



## NOUVELLE REFORME DE L'ASSURANCE CHOMAGE : LES ARGUMENTS FALLACIEUX DU GOUVERNEMENT

Mémo N°100

*Ministre de l'économie et Ministre du Travail se sont relayés le week-end dernier pour préparer les esprits en vue d'une nouvelle réforme de l'assurance chômage, qui pourrait arriver dès septembre. Elle viendrait ainsi enfoncer le clou de sa prédécesseuse, en durcissant encore davantage les conditions d'indemnisation. Mais plus dramatique encore, elle s'appuie sur trois arguments fallacieux : lutter contre les pénuries de main-d'œuvre, préserver le pouvoir d'achat et financer le modèle social. Nous pensons au contraire qu'en la justifiant ainsi, cette nouvelle réforme promet d'accroître la précarité et de poursuivre la casse des acquis sociaux, sans jamais s'attaquer au vrai sujet : le conflit capital/travail.*

### 1. Lutter contre les pénuries de main-d'œuvre ? NON

Le premier argument utilisé par le gouvernement pour justifier une nouvelle réforme du chômage est de répondre aux difficultés croissantes des employeurs à recruter, identifiées comme deuxième priorité du moment. Pour le dire simplement, nos gouvernants mettent en parallèle le nombre de chômeurs et les besoins de recrutement, comme si les premiers pouvaient immédiatement sauter dans les chaussons de l'emploi. Or, rien n'est moins simple.

D'abord, comme rappelé dans le [Baromètre](#), le nombre d'emplois vacants est 13 fois inférieur au nombre d'inscrits à Pôle Emploi (catégories A, B et C). Autrement dit, les emplois vacants, notamment pour cause de difficultés de recrutement, sont une goutte d'eau dans l'océan du chômage : si tous les emplois vacants étaient pourvus, seuls 7,7% des demandeurs d'emploi retrouveraient un emploi.

Ensuite, comme le montrent plusieurs études de la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES) portant sur les difficultés de recrutement<sup>1</sup> (aussi appelées « tensions sur le marché du travail »), le premier facteur est l'absence de main-d'œuvre formée, dans des métiers où les conditions de travail et de rémunération sont pourtant assez favorables. Le deuxième facteur est le manque d'attractivité de certains métiers, autrement dit les mauvaises conditions de travail ou de rémunération. Ces deux facteurs impliquent alors deux choses, à contre-pied total du gouvernement :

- 1 : si les employeurs daignaient augmenter les salaires, ou offrir des meilleures conditions de travail, les emplois proposés trouveraient preneurs ! C'est notamment le cas des secteurs de l'hôtellerie-restauration et du tourisme, particulièrement visibles avec l'été. Pourtant, des patrons de restaurant continuent de s'étonner du fait qu'en réduisant les temps de coupure entre service du midi et service du soir, ou en augmentant les salaires, des salariés se proposent !
- 2 : une véritable bonne réforme de Pôle Emploi serait de mettre plus de moyens dans l'accompagnement et les formations, pour réellement fournir la main-d'œuvre manquante sur les métiers identifiés.

<sup>1</sup> Voir <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/quelle-relation-entre-difficultes-de-recrutement-et-taux-de-chomage> ou <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/quelles-sont-les-conditions-de-travail-qui-contribuent-le-plus-aux-difficultes-de-recrutement>.

Enfin, plutôt que de réduire les pénuries de main d'œuvre, la précédente réforme<sup>2</sup> a en réalité produit l'effet inverse pour une partie des salarié.e.s. En rehaussant le seuil d'accès aux droits de 4 à 6 mois, elle pénalise particulièrement les salarié.e.s alternant période d'emploi et d'inactivité, et touche de plein fouet tous les salarié.e.s saisonniers. Pour ces salarié.e.s, il faut désormais non pas une mais deux saisons pour ouvrir des droits. Cette augmentation de la précarité du travail saisonnier, conjuguée à des conditions de travail difficiles (horaires décalés, heures supplémentaires non payées, salaire insuffisant pour vivre qui ne reconnaît ni l'expérience ni les connaissances), a poussé nombre de saisonniers à désertier ces emplois, au profit d'autres, plus stables, ce qui renforce encore davantage les difficultés de recrutement dans des secteurs très consommateurs de saisonniers, comme l'hôtellerie-restauration et le tourisme.

## 2. Préserver le pouvoir d'achat ? Encore NON

Le deuxième argument gouvernemental est celui du pouvoir d'achat : « Quand on travaille, on a de meilleurs revenus et c'est la meilleure façon de préserver le pouvoir d'achat des ménages, en période d'inflation". Là encore, rien n'est moins sûr ! En 2020 en France, 7,4% des salarié.e.s appartiennent à la catégorie des travailleurs pauvres, gagnant donc au travail moins de 60% du revenu médian. Et même sans appartenir à cette catégorie de travailleurs, les bas salaires sont bien sûr plus exposés aux hausses de prix, notamment de l'alimentaire ou des énergies et des carburants en particulier. On sait par exemple que 82 % des ouvriers utilisent leur voiture pour aller travailler, contre 63% seulement des cadres.

Au total donc, la seule manière de préserver le pouvoir d'achat est d'augmenter les salaires, durablement (c'est-à-dire pas par l'artifice des primes) et ce au moins pour répondre à l'inflation. Et c'est justement sur ce point que l'État et le patronat se refusent à bouger<sup>3</sup>.

## 3. Financer le modèle social ? Toujours NON

Le pire argument des trois est celui de prétendre financer ainsi un modèle social, alors même que les politiques menées n'ont de cesse de casser le système de protection sociale.

D'abord, du point de vue technique, seul le plein emploi **de qualité** (c'est-à-dire à temps complet, bien rémunéré) pourrait effectivement contribuer à financer le système. Mais quand on force la mise à l'emploi, comme veulent le faire B. Le Maire, Ministre de l'Economie et O. Dussopt, Ministre du Travail, ce sont par définition les boulots précaires et mal payés que l'on développe avant tout (pour approfondir, voir le [mémo éco n°99](#)).

Cela est aussi sans compter le fait que, comme ces boulots sont proches du SMIC, ce sont ceux pour lesquels les exonérations de cotisations employeurs sont les plus fortes<sup>4</sup>. Et c'est bien là le problème : en accordant toujours plus d'exonération de cotisations, les gouvernements successifs ont contribué à fragiliser le financement de la sécurité sociale : là où les cotisations représentaient 92% des recettes, elles ne comptent plus que pour 46% en 2019.

Financer l'éducation, la santé, et la protection sociale, c'est donc **arrêter de donner au capital** (par les exonérations de cotisations, par la suppression d'impôts comme la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises annoncée par E. Borne) et **prendre au capital** en augmentant les salaires. Car lorsqu'on augmente

<sup>2</sup> Entrée en vigueur au 1er octobre 2021.

<sup>3</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5430829>.

<sup>4</sup> En effet, pour un salarié au SMIC, un employeur ne paye plus aucune cotisation URSSAF.

les salaires, on augmente les recettes de l'État, issues des différentes taxes sur la consommation, ou encore les impôts sur le revenu.

## A retenir :

- Une nouvelle réforme du chômage dans la droite lignée des précédentes augmenterait encore la précarité.
- Les employeurs ont la main en matière de difficultés de recrutement, en améliorant les conditions de travail et de rémunération.
- Augmenter durablement les salaires est le seul moyen de préserver le pouvoir d'achat et de financer le système de protection sociale.

Montreuil, le 15 juillet 2022.